

jugé opportun de nous fournir ces détails lorsque la résolution a été présentée. Je désire des renseignements sur certains points. Le chef de l'opposition a rappelé que cette initiative était considérée comme un projet commémoratif de la guerre et, si je ne me trompe, le ministre a répondu à l'honorable député qu'elle n'entraîne pas nécessairement dans le cadre de ce plan. Il est dit dans les notes explicatives :

Le présent Bill tend à modifier la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, pour permettre à la commission d'exercer plus facilement les fonctions qui lui incombent concernant l'aménagement du district de la capitale nationale en commémoration de la guerre.

Si le Gouvernement n'a pas l'intention de réaliser cette initiative pourquoi a-t-on inséré cela dans les notes explicatives du projet de loi? Je conseille au ministre de supprimer cette note. J'approuve volontiers l'idée d'aménager la capitale nationale en un site commémoratif de la guerre, mais j'estime que nous devrions réaliser ce projet conformément à cette idée, et mettre l'autre à exécution en tant qu'entreprise distincte. Ainsi que je l'ai déclaré avant la deuxième lecture, ceux dont nous désirons commémorer la mort n'habitaient pas tous la ville d'Ottawa. Je soutiens qu'on devrait aider les diverses provinces à ériger des monuments appropriés.

Il arrive de temps à autre au chef de notre groupe ou à son chef suppléant de parler au nom du parti, mais je tiens à préciser que je parle en ce moment au nom des électeurs de la circonscription de Humboldt. Lorsque je traite de questions de ce genre, je tente toujours de m'inspirer des vœux de mes commentants. Notre parti en reconnaît le droit à ses membres. Les électeurs que j'ai l'honneur de représenter me connaissent pour un fervent du régime démocratique et ils savent que je saurai me plier au désir clairement exprimé de la majorité.

Hier soir, la Chambre a approuvé, à une forte majorité je crois, le principe à la base de la mesure. En véritable démocrate que je suis, j'accepte sa décision et c'est en tenant compte de cet élément que je tâcherai de représenter la population que je suis censé représenter en continuant à travailler à l'amélioration de la mesure. Par conséquent, j'approuverai tout amendement, d'où qu'il vienne, propre à supprimer les dispositions inacceptables de cette mesure.

En parlant d'amendements, je dois dire, pour la gouverne de l'honorable député de Fraser-Valley, que j'ai profité hier de la discussion sur le principe du bill pour formuler certaines objections. Je me rendais parfaitement compte cependant que le temps n'était pas venu de proposer des modifications à la mesure. J'ajoute que j'ai appris par expé-

[M. Burton.]

rience qu'un député qui est réellement désireux d'améliorer un projet de loi doit faire tout son possible pour persuader le ministre, par l'intermédiaire d'un de ses collègues, que les amendements qu'il propose sont nécessaires. Je constate que quelqu'un, soit l'honorable député de Fraser-Valley soit moi-même, a exercé une certaine influence sur le ministre puisque celui-ci est disposé à accepter, du moins partiellement, notre proposition. J'en remercie le ministre. Si lui-même ou l'honorable député de Fraser-Valley ne présente pas les amendements auxquels je songe, je m'en chargerai moi-même. J'ai préparé le texte de quelques-uns d'entre eux.

M. CRUICKSHANK: Mon bon ami l'honorable député de Humboldt a eu des paroles flatteuses à mon endroit,—ou plutôt ce n'est pas de la flatterie puisque ces éloges sont mérités,—en disant que j'ai su persuader le ministre. Hier cependant l'honorable député de Humboldt a fait tout ce qu'il a pu pour s'opposer au principe dont s'inspire la mesure.

Une VOIX: Il l'a complètement démolie.

M. CRUICKSHANK: Il a tenté de la démolir mais sans succès. Elle a rallié les suffrages de trop de représentants de la Colombie-Britannique pour qu'il puisse l'écarteler. Après mon discours hier soir,—mes remarques sont consignées au hansard,—le chef de l'opposition a pris la parole. Il n'a qu'à se reporter au compte rendu pour plus de détails. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de m'être gagné le concours de l'honorable député et j'espère qu'il appuiera l'amendement que j'ai l'intention de proposer. J'ajoute que l'honorable député de Fraser-Valley s'est servi de cette même puissance de persuasion dont a parlé l'honorable député de Humboldt pour rallier à sa cause, c'est-à-dire à la cause de l'honorable député de Fraser-Valley, non seulement le chef de l'opposition mais le premier ministre suppléant. Celui-ci a en effet déclaré ce matin qu'il accepterait l'amendement de l'honorable député de Fraser-Valley.

On voit que je fais du bon travail pour la ville d'Ottawa. Si je demeurais ici plus longtemps, je pourrais peut-être faire disparaître ce coin d'enfer, dont on a parlé. J'ignore qui est à blâmer.

M. BOUCHER: Nous vous en serions reconnaissants.

M. CRUICKSHANK: Je suis sûr que je serais élu dans Carleton si je posais ma candidature.

M. BOUCHER: J'admire au moins le courage de l'honorable député.